

LE VILLAGEOIS

Bulletin municipal de KUNTZIG N°2

J
A
N
V
I
E
R

2
0
1
5



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- ♦ Mot du Maire3
- ♦ Travaux4
- ♦ Sécurité5 à 9
- ♦ Cérémonie 11 novembre9
- ♦ Péri-scolaire10
- ♦ St. Nicolas - Inscriptions dans les Ecoles11
- ♦ Environnement12 à 17
- ♦ C.C.A.S.18 à 21

VIE ASSOCIATIVE

- ♦ Journée Art et Artisanat FORUM22
- ♦ Plus d'arbres plus de vie KTZ&Cie23

DIVERS

- ♦ Concert de Noël à l'église st Quirin24
- ♦ Communications diverses.....24 à 25
- ♦ A l'honneur26
- ♦ Retrouvailles classe 6426
- ♦ Etat Civil27
- ♦ Les dates à retenir28

Directeur de la publication Patrick Becker

Mot du Maire



**Chers kuntzigeoises et kuntzigeois,
Chers amis,**

En ce début d'année 2015 le monde entier a été marqué par l'horreur des attentats perpétrés contre la liberté d'expression, chère aux fondements de nos institutions. Nous avons vécu des moments difficiles pendant lesquels l'unité et le rassemblement ont été de rigueur et nous devons montrer notre détermination à sauver l'essentiel. J'émet le souhait profond que cette année soit celle du respect des libertés et nous devons tous nous efforcer à travailler pour pérenniser cet objectif afin de ne pas céder à l'obscurantisme.

De l'année 2014 qui s'efface, je garderai le souvenir d'avoir recueilli votre approbation et votre soutien lors des élections municipales et je mesure tous les jours la difficulté de la tâche que vous m'avez confiée dans le souci du respect de vos attentes ;

Après une période d'installation, nous nous sommes attelés à rétablir la confiance entre les administrés et la commune. Notre présence dans le village, dans les différents quartiers, lors des manifestations et fêtes, pour vous recevoir en mairie, a été remarquée par grand nombre d'entre vous et vos nombreux encouragements nous confortent dans nos actions.

Dans l'optique de redressement des finances publiques, l'attribution des dotations de l'Etat aux Communes a été revue à la baisse ce qui impactera directement nos investissements futurs. Les contraintes budgétaires étant majeures (importance de la facture énergétique et état du patrimoine immobilier communal), nous devons avoir une réflexion stratégique majeure pour l'avenir de notre commune. Cette réflexion prend tout son sens avec la transformation de notre POS en PLU, et il nous faut avoir une vision à plus long terme que nous ne l'ayons eue jusqu'à présent, notre avenir en dépend. Vous serez associés à cette démarche, afin que nous soyons sûr d'avoir pris toute la dimension du devenir de notre village.

Notre territoire va être directement impacté par l'évolution des projets qui y seront développés au cours des prochaines années (implantation de TERRA LORRAINE, grand carénage à la centrale de Cattenom, base de loisirs de Basse Ham, aménagement de la zone OXYLANE..). Je crois en notre positionnement idéal à la croisée de l'Euro Corridor nord/ sud et est /ouest de l'Europe, s'il faut être quelque part aujourd'hui c'est ici et pas ailleurs ! Le projet de territoire porté par la Communauté d'Agglomération Thionville Portes de France et son Président Patrick WEITTEN, dans une unité retrouvée entre les maires des communes membres suite aux dernières élections, me laisse penser à un avenir porteur qui impactera de près notre quotidien.

Il va falloir redoubler d'audace et de créativité pour que notre budget à la baisse puisse encore soutenir les frais de fonctionnements des bâtiments communaux, pour cela nous lancerons cette année une étude de faisabilité de construction d'une chaufferie urbaine adossée au projet d'agrandissement de notre salle polyvalente ; le positionnement groupé de nos bâtiments permettrait une distribution globale du chauffage des locaux par une chaufferie centrale à plusieurs énergies qui réduirait indéniablement la facture énergétique de la commune (environ par 4). Nous ferons donc cette année un minimum d'investissements, et nous poursuivons une gestion budgétaire rigoureuse en fonctionnement pour nous permettre de dégager un autofinancement permettant une capitalisation en prévision des investissements pour la salle polyvalente en 2016.

De ce fait les seuls investissements qui seront menés cette année seront le pavage des allées du cimetière avec la création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire qui nous font défaut aujourd'hui, ainsi que la démolition de la maison BOR, en face de la place de la Liberté, qui permettra un accès à l'école primaire par la Grand Rue.

Nous mettrons également en place le Conseil Municipal Junior qui sera amené à réfléchir à des projets concrets pour la jeunesse du village qui seront menés avec l'assistance des élus séniors.

Autre sujet qui impactera nos communes, la réforme territoriale portée par l'Etat qui entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens. Il nous faudra donc y adapter nos modes d'action et de gestion.

Je connais vos difficultés quotidiennes, chacune vous affectant personnellement, toutes différentes, et j'espère de tout cœur que l'année 2015 soit révélatrice de tous vos souhaits.

Avec les membres du Conseil Municipal, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite !

Bonne Année !

Patrick BECKER

TRAVAUX

Nous abordons en ce début d'année la dernière ligne droite des travaux de la rue de la Fontaine et de la Grand Rue. Après les travaux d'assainissement réalisés par la société EUROVIA pour le compte de la CAPFT d'un montant de 260.300 € HT, après l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité et éclairage public) réalisé par la société CITEOS en maîtrise d'œuvre de la commune d'un montant de 284.722 € HT, ce sont les travaux d'aménagement de voirie qui sont en cours afin de redonner un aspect d'usoir caractéristique aux villages lorrains.

En fonction de la météo et de l'ouverture des centrales à enrobés, ces travaux d'un montant de 254.180 € HT subventionnés par le Conseil Général de la Moselle à hauteur de 220.000 €, devraient s'achever courant mars.



L'usoir, tout comme la maison rurale lorraine, est un élément majeur du patrimoine de nos villages.

C'est un espace collectif situé à l'avant des habitations, dont chaque habitant peut «user», sans toutefois se l'approprier ou le privatiser.

Autrefois l'usoir était la grande cour communale, le lieu des échanges, des travaux quotidiens d'entretien ou de réparation.

Il a subi depuis l'inévitable contrecoup de l'évolution de la société rurale. Le déplacement de l'activité agricole en périphérie du village l'a libéré de ses usages traditionnels. C'est aujourd'hui un espace ouvert vulnérable.

L'enjeu est de lui conserver cohérence et simplicité. Il doit rester un lieu de passage, de liberté et de respiration qui s'étire d'un bout à l'autre du village.



SECURITE

LES BONS REFLEXES POUR CIRCULER EN HIVER

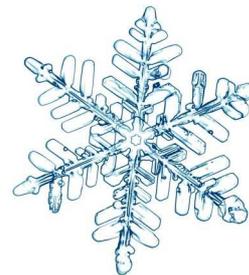
Route normale

- * Absence de phénomène hivernal
- * Météo favorable

JE RESTE PRUDENT

Route délicate

- * Perte d'adhérence localement possible
- * Gelées blanches, dépôt de givre, plaques de verglas
- * Neige fraîche en faible épaisseur, ou fondante, ou tassée gelée



non

JE SUIS VIGILANT

Route difficile

- * Phénomènes hivernaux bien perceptibles et étendus
- * Risques importants de blocage
- * Brouillard givrant généralisé
- * Neige fraîche en épaisseur moyenne ou tassée et gelée
- * Pluie sur sol gelé
- * Congères en formation



SI JE PEUX JE REPORTE MON DEPLACEMENT

Route impraticable

- * **Pluie verglaçante**
- * **Verglas épais généralisé**
- * **Neige abondante ou ornières glacées ou congères**



Adaptez votre vitesse et votre conduite

- * Ralentir aux endroits sensibles (zones boisées, cours d'eau, virages et pentes)
- * Respecter les distances de sécurité
- * Ne pas faire de manœuvre brutale
- * Ne jamais dépasser les engins de salage (Article R414-17 du code de la route)
- * La neige se voit, pas le verglas !



Vérifiez votre véhicule

- * Déneiger le véhicule y compris rétroviseurs, toit et capot
- * Contrôler l'éclairage du véhicule
- * Contrôler le chauffage et la ventilation
- * Les pneus hiver sont vivement recommandés

Pour vous déplacer, vous devez être bien équipé !

- * Gilet haute visibilité
- * Triangle de signalisation
- * Chaînes ou équipements spéciaux
- * Liquide antigel, lampe de poche



Si la circulation est bloquée

- * Sur route, gardez-vous sur le bas-côté
- * Sur autoroute, sur la file de droite sauf indication contraires des services



INFORMEZ-VOUS ET RESTEZ INFORME !

WWW.CG57.FR et WWW.INFOROUTE57.FR

Et les radios locales

Il est rappelé à tous l'obligation de déneiger le trottoir devant sa propriété. En cas d'accident votre responsabilité pourrait être engagée.



DETECTEURS DE FUMEE

Quelle obligation?

En France, un incendie se déclare toutes les deux minutes.
800 décès et 10.000 blessés chaque année.

Les incendies mortels se produisent le plus souvent la nuit, faute d'avertissement, la majorité des victimes succombe asphyxiée dans leur sommeil, d'où cet arrêté du 5 février 2013 qui précise que tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée au plus tard le **8 mars 2015**.



Qui doit financer l'installation ?

Tout propriétaire occupant son logement ou bailleur doit procéder à l'installation du détecteur. C'est lui qui en supporte la charge et il ne peut en aucun cas répercuter les frais au locataire. Dans le cas d'une mise en location le propriétaire se doit même de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil au moment de l'état des lieux. (un voyant doit s'allumer)

Quel appareil, à quel prix ?

Inutile de dépenser trop. On trouve de très bons détecteurs à partir de 10 à 20 €. Ceux-ci doivent être munis du marquage C, être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs les moins chers fonctionnent pour la plupart avec des piles alcalines qui nécessitent d'être renouvelées tous les ans. Il est donc préférable d'opter pour un modèle fonctionnant avec des piles au lithium dont l'autonomie peut atteindre 5 à 10 ans.

Attention, il existe différents détecteurs, par exemple ceux pour le monoxyde de carbone, ne vous trompez pas !

Où l'installer?

Il se fixe sur la partie haute d'un mur ou tout simplement au plafond. Rien de bien compliqué, deux trous dans le mur suffisent. L'appareil doit être installé à l'entrée du logement ou mieux dans les couloirs qui séparent les chambres. La loi n'impose qu'un détecteur par logement. Pour plus de sécurité mieux vaut toutefois en mettre un par étage y compris au sous sol.

A éviter : la cuisine, salle de bains ou le garage... de façon à s'épargner tout déclenchement d'alarme intempestif. Si vous êtes fumeur mieux vaut installer l'appareil dans une pièce autre que celle où vous avez l'habitude d'allumer votre cigarette. Enfin en copropriété, les parties communes sont aussi à bannir.

Quelles sont les obligations du locataire ?

C'est lui qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur. Cette tâche se limite à vérifier que le voyant clignote toujours, à faire un test par mois, à remplacer la pile si besoin et à passer un chiffon de temps en temps. Ne jamais peindre un détecteur de fumée. Un manquement à ces obligations aura un impact sur votre assurance habitation. Chaque occupant, propriétaire ou locataire devra remettre à son assureur une attestation sur l'honneur d'installation du matériel. L'assureur ne pourra pas refuser de couvrir une habitation si vous n'avez pas déclaré le détecteur, en revanche, il pourra toujours prévoir une minoration de la prise en charge en cas d'incendie s'il s'avère que l'installation fait défaut.

LA GARE DE KUNTZIG



La gare n'est pas une aire de jeu :

Nous avons constaté à plusieurs reprises la présence de personnes sur les emprises de la SNCF. Des jeunes qui font du vélo sur les quais, des moins jeunes qui squattent le garage de la gare et la rame de wagons qui stationne là.

Le garage a été condamné et la SNCF a organisé des surveillances par la police ferroviaire. Ce n'est pas parce que la gare est fermée qu'il n'y a plus de trains qui passent. Outre les trains de voyageurs du matin et du soir, tout au long du jour et de la nuit des rames de marchandises. circulent

Les accidents ferroviaires ne pardonnent pas, ils sont souvent mortels. Les victimes se font happer au passage, parfois ce sont des jeunes avec un casque audio sur les oreilles ou une capuche. Quant à monter sur le toit des wagons, c'est l'électrification assurée, pas besoin de toucher la caténaire de 25 000 volts, par temps humide on se fait électrocuter à 50 cm, sans contact.

En France, on déplore près de 10 personnes électrocutées par an, dont la majorité a moins de 20 ans. Les actes de malveillance (jet de projectiles, pose d'objets sur les voies) commis sur les sites de la SNCF peuvent engendrer des accidents très graves. Il faut apprendre à respecter les biens publics collectifs.



RÉUNION D'INFORMATIONS AVEC LA GENDARMERIE

Suite aux cambriolages dans la commune une réunion de prévention et d'information a eu lieu à la salle polyvalente. Les villageois sont venus nombreux écouter les recommandations du major Monti, commandant de la brigade de Guénange. Un film et des conseils ont permis aux personnes présentes de mieux sécuriser leur domicile.

La présence des gendarmes a été renforcée sur notre commune et une vigilance entre voisins s'est créée.

Pour toute situation suspecte, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de Metzervisse au

03.82.56.80.70



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Dépôt de la gerbe au Monument aux Morts et moment de recueillement en mémoire des disparus de la Grande Guerre.



DEUX NOUVELLES SALLES POUR LE PERISCOLAIRE



Depuis le mois de janvier 2015, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire bénéficient de deux salles supplémentaires pour les activités.

Nous avons demandé à Michel Quételard, directeur du centre de loisirs, les raisons de ces nouveaux aménagements.

«L'accueil périscolaire a été mis en place en septembre 1996.

Au départ, les activités avaient lieu à la salle polyvalente et il fallait que l'équipe s'adapte à l'utilisation des locaux avec l'ensemble des utilisateurs. Rien ne pouvait être laissé en place pour le fonctionnement du périscolaire. Il fallait sans arrêt qu'on sorte les tables et chaises pour les remettre en place à la fin des activités.

En 2008, a été créée l'extension des locaux de l'école maternelle. Le problème s'est de nouveau posé car l'utilisation de la grande salle est commune avec les classes de maternelle, et le problème de la mise en place des tables et chaises se posait toujours.



Au moment de la prise de possession de la nouvelle classe pour l'école maternelle, l'ancienne salle de classe ainsi que la salle de sieste sont restées vides pendant six ans.

La municipalité a réhabilité ces deux salles inoccupées. Elles ont été repeintes, le sol a été remis en état ainsi qu'une partie des sanitaires. Nous avons pu mettre en place les tables et chaises ainsi que tout notre matériel pédagogique. Nous avons pu y installer également un babyfoot et une table de pingpong. Cela nous permet à présent de travailler dans de meilleures conditions.



Les activités sportives se déroulent toujours à la salle polyvalente et dans la salle de jeux. Les repas de midi sont pris également à la salle polyvalente car nous y disposons d'une cuisine adaptée».



ST NICOLAS

St Nicolas et le père fouettard se sont rendus à l'école maternelle pour une distribution de friandises.

En fin de matinée a eu lieu à la salle polyvalente un spectacle de magie intitulé «L'inoubliable Noël de Willy Wonka et Lilly Poppins» qui a ravi les enfants.



INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES

Les inscriptions se feront en deux temps :

1. A la Mairie du 30 mars au 17 avril 2015 (aux heures d'ouverture) avec le formulaire complété et signé par les deux parents (disponible en mairie ou à télécharger sur le site).

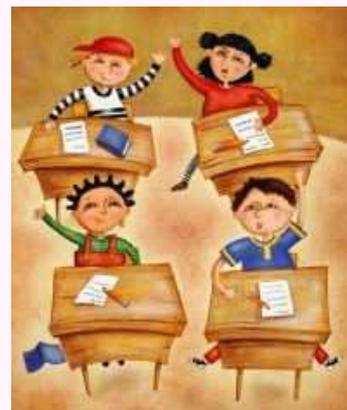
2. A l'école, le lundi 27 avril 2015 :

Pour l'école maternelle, les enfants nés en 2012 et les nouveaux arrivants.

Pour l'école élémentaire, les enfants entrant au CP et les nouveaux arrivants.

Se munir du

- Formulaire d'inscription validé en mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé

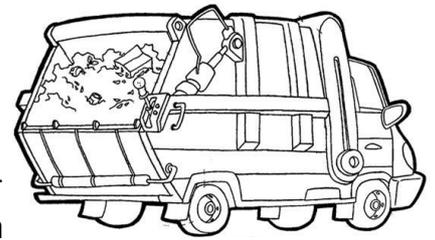


ENVIRONNEMENT

LES DECHETS

Collecte des ordures ménagères

Nous avons changé de prestataire pour la collecte des ordures ménagères, c'est l'entreprise NICOLLIN qui a remporté le marché, elle a commencé la tournée depuis le 1^{er} janvier 2015. Pas de changement, les jours de collectes restent les mêmes, **les mardis et vendredis** et le tri sélectif **les lundis**.



Report collecte des jours fériés :

vendredi	02/01/2015	→	reportée au samedi	03/01/2015
vendredi	01/05/2015	→	reportée au samedi	02/05/2015
vendredi	08/05/2015	→	reportée au samedi	09/05/2015
mardi	14/07/2015	→	reportée au mercredi	15/07/2015
vendredi	25/12/2015	→	reportée au lundi	28/12/2015

Collecte du tri sélectif :

lundi	06/04/2015	→	reportée au mardi	07/04/2015
lundi	25/05/2015	→	reportée au mardi	26/05/2015

Le ramassage des encombrants

Les encombrants, c'est quoi ?

Il s'agit de déchets qui, de par leur volume, ne rentrent pas dans une voiture (gros électroménager, meuble, literie...).

Que faire de ses encombrants ?

- les déposer en déchetterie,
- la collecte en porte-à-porte :

Vous pouvez déposer vos gros déchets devant la porte, placez-les la veille, car souvent le camion passe assez tôt le matin, aux dates suivantes :

lundi	02/02/2015
lundi	15/06/2015
Lundi	07/09/2015
lundi	14/12/2015

La déchetterie de référence est celle de Yutz : Rue de Poitiers

La déchetterie est ouverte **du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 7h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30** et est accessible aux habitants de Kuntzig.

L'apport hebdomadaire est limité à 2 m³/jour

A noter :

le passage de la balayeuse pensez à retirer les véhicules garés le long du trottoir.

Mardi	10/02/2015
Mardi	10/03/2015
Mardi	14/04/2015
Mardi	12/05/2015
Mardi	09/06/2015





Quand la Bibiche et l'Altebach se rejoignent.

RENATURATION DE LA BIBICHE

Une visite sur le terrain a eu lieu en octobre 2014 par le bureau d'étude de la société SINBIO pour faire un état des lieux. A ce jour toutes les communes concernées ont été visitées. Une première synthèse nous sera présentée début février. Pour KUNTZIG les travaux seront effectués sur la BIBICHE et également sur son affluent l'ALTEBACH.

Le but est d'éviter les inondations en enlevant les embâcles qui se trouvent dans le lit des ruisseaux et aussi de consolider les berges par l'entretien ou la plantation de végétation.

CADRE DE VIE

Lors de la décision de modification du POS en PLU, l'un des projets acté est « **Préserver et revaloriser le secteur de la Bibiche et les alentours du village** ».

En 2015, la France part à la reconquête de ses paysages, éléments déterminants du cadre de vie, de la santé, du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. Les Français sont très attachés à leur patrimoine terrestre, nombreux sont ceux qui se mobilisent pour l'inventorier ou le défendre. Ils sont sensibles à la qualité paysagère de leur environnement, critère dont 7 Français sur 10 tiennent compte pour choisir leur lieu de résidence.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'environnement souhaite mettre en place une politique nationale avec les objectifs du projet de loi sur la biodiversité. Le printemps des paysages sera lancé en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales afin de créer un palmarès de « 1.000 projets pour les paysages ».

A Kuntzig, outre le fleurissement, nous allons améliorer les paysages des abords du village. Cela concernera l'entretien des haies, des fossés et des chemins communaux.

Le samedi 22 novembre 2014, une quinzaine de bénévoles accompagnée d'un ouvrier communal ont taillé quelques centaines de mètres de haies.

Le samedi 21 mars 2015 sera plantée une centaine d'arbustes le long des chemins avec la participation de l'Association Horticole de la Bibiche et de la Canner et des chasseurs. Cette opération est ouverte à tous ceux qui désirent y participer.

La haie, c'est un capital à préserver !



RAPPEL : Brûlage des déchets verts à l'air libre

L'arrivée des beaux jours est propice au nettoyage des jardins et des vergers. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement, à la santé et cause des incendies.

En conséquence, il est formellement interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Il vous reste diverses autres solutions telles que le compostage domestique, le paillage ou la dépose en déchetterie.

Le brûlage des ordures ménagères ou autres déchets est également interdit.



LES LINGETTES

Les lingettes se la jouent écolo en s'affichant biodégradables.

En réalité, ça ne sert à rien... si ce n'est qu'elles sont plus chères.

Où finissent-elles ? Le plus souvent dans la poubelle, direction l'incinérateur ou la décharge.

Surtout pas dans les toilettes !

Contrairement au papier toilette, les lingettes ne se dégradent pas quand dans l'eau, le processus est beaucoup plus lent. C'est un problème pour les stations d'épuration, car elles arrivent en l'état : elles bouchent les pompes, colmatent les grilles, etc. Le problème est national, les lingettes sont de plus en plus utilisées et c'est un vrai fléau pour les réseaux d'assainissement et les stations d'épurations.

Jetez-les à la poubelle !





LES DEJECTIONS CANINES

Nous avons constaté une nette amélioration, même si certaines personnes ont encore du mal à ramasser les déjections de leur animal.

Allez encore un petit effort !

Des sacs sont à votre disposition dans les distributeurs-collecteurs.

A l'heure actuelle, nous avons un distributeur devant la Mairie, un au coin du cimetière, un autre près de l'aire de jeux rue des Tilleuls et un quatrième près du bassin de rétention rue des Rouges-Gorges. Deux nouveaux distributeurs seront installés prochainement, près de l'aire de jeux aux abords de la gare et Grand Rue.

Avec six distributeurs, plus d'excuses pour ne pas ramasser !

Nous rappelons que les aires de jeux pour enfants sont formellement interdites aux chiens, même tenus en laisse et même si on ramasse les crottes...



PROPRETE DU VILLAGE

Comme chaque année sera organisée l'opération nettoyage de printemps des abords du village.

A l'initiative des chasseurs, avec le soutien de la municipalité, des PEP57 et de tous les bénévoles qui veulent participer à ce geste citoyen.

Malgré un nettoyage régulier, on trouve encore de nombreux déchets le long des fossés.

**Rendez-vous le samedi 11 AVRIL 2015
à 9:00 derrière la Mairie**



VENEZ NOMBREUX !

LES PIGEONS DE VILLE



Il y a quelques couples de pigeons qui sont en train de s'installer dans notre village. Les pigeons c'est beau, mais s'il y en a une colonie, on a vite des nuisances. Avec une reproduction de 5 à 6 oiseaux par couple, cela peut aller très vite. Ces oiseaux sont cavernicoles, c'est-à-dire qu'ils ne savent pas faire un nid dans un arbre, ils recherchent donc une cavité ou un rebord de mur pour placer leurs nids. Puis on se retrouve avec un tas de fientes toujours au même endroit, il faut obstruer les lieux qu'ils ont choisis.

Ces sont « des rats volants », ces pigeons peuvent transmettre 5 maladies à l'homme.

La Chlamydiose

aussi appelée Ornithose ou Psittacose. Les pigeons porteurs de cette maladie sont nombreux, jusqu'à 50% selon certaines études. Le risque de transmission à l'homme peut se faire par l'inhalation de poussières de fientes de pigeons contaminés. La maladie se manifeste chez l'homme par une sorte de grippe accompagnée de fièvre et de migraines, pouvant évoluer vers une pneumonie.

La Salmonellose

touche environ 20% des pigeons urbains. La transmission à l'homme se fait par ingestion d'aliments souillés par des fientes de pigeons contaminés. La maladie se traduit chez l'homme par une gastro-entérite accompagnée de fièvre. Les cas graves sont rares sauf chez les personnes à risque comme les personnes âgées ou les enfants.

La cryptococcose

c'est une mycose due à un parasite contaminant les fientes de pigeon. Très peu de pigeons sont porteurs de cette maladie. La contamination à l'homme se fait par l'inhalation de poussières de fientes infectées. Elle se manifeste chez l'homme par une atteinte pulmonaire, voire neurologique dans les cas graves.

La maladie de Newcastle,

cette maladie touche un tiers des pigeons urbains. Cette maladie virale se transmet à l'homme par inhalation de poussières de fientes de pigeons contaminées. Elle se manifeste chez l'homme par un syndrome grippal accompagné de fièvre.

La grippe aviaire

c'est une infection provoquée par des virus grippaux de type A. Elle peut toucher toutes les espèces

d'oiseaux. Les oiseaux sauvages porteurs du virus ne sont en général pas malades. La grippe aviaire peut devenir fortement contagieuse et mortelle chez les volailles élevées en batterie ainsi que chez l'homme. La transmission se fait par voie respiratoire (inhalation de poussière de fientes ou de sécrétions respiratoires) ou par les yeux (contact avec des poussières). Elle se manifeste après une incubation de 7 jours selon l'OMS, les symptômes étant identiques à ceux d'une grippe saisonnière classique. Avec une forte fièvre (supérieure à 38° C) associée à des douleurs musculaires, maux de gorge et troubles respiratoires.

Précautions à prendre :

Si vous nettoyez des fientes, dans un espace clos, grenier ou poulailler, il faut mettre des gants et un masque. Si vous êtes en contact avec des fientes, bien se laver les mains. En ville la contamination se fait par les souillures du mobilier urbain. Les jeunes enfants (sujets à risque) sont contaminés également par le mobilier urbain et parfois par les aires de jeux. Il ne faut pas nourrir les pigeons de ville, surtout pas comme le font souvent les gens aux abords des aires de jeux. En voulant montrer des pigeons aux enfants, on les expose à des risques de contamination. Des enfants qui mangent un petit gâteau sur place, sans se laver les mains, après avoir touché du mobilier urbain, risque d'être contaminés. Lavez-vous les mains et ne laissez pas ces oiseaux s'installer chez vous, s'ils doivent faire leurs nids sur des rebords de fenêtre ou de toit, il y aura une mortalité naturelle qui évitera de prendre des mesures plus lourdes par la suite.



CHATS ERRANTS

4 chats ont été capturés dans le village par la fourrière du Jolibois, organisme auquel est affilié la commune.

Les frais de vétérinaire pour stérilisation, vaccins et tatouage se sont élevés à 395 € et ont été pris en charge par le syndicat.

Tous les 4 ont été relâchés à Kuntzig qui en devient le propriétaire légal.

Pour info :

La cotisation communale annuelle à la fourrière du Jolibois est de 1,06 € par habitant.

Si vous avez un problème avec des chiens ou chats errants, contactez la mairie.

LES HIRONDELLES

La protection juridique des hirondelles et des martinets.

Au-delà du droit, une démarche citoyenne !

Chaque printemps voit le ballet de ces annonciatrices des beaux jours.



C'est dans ou sur les maisons, les immeubles, les dépendances, les étables qu'elles viennent nicher. Leur présence enrichit notre cadre de vie. Malheureusement, pour certains, elles constituent une gêne surtout en raison des salissures qu'elles engendrent.

La réalisation de certains travaux peut conduire également à la destruction de leurs nids. Pourtant toutes les espèces d'hirondelles, sans exception, des plus communes aux plus rares, sont protégées, il en va de même pour nos martinets et leurs nids. Aujourd'hui, leur sauvegarde s'avère d'autant plus indispensable que, dépendants grandement de l'habitat humain, les hirondelles rustiques et de fenêtre ainsi que les martinets souffrent de l'évolution des matériaux de construction et des formes de l'architecture moderne. Aussi, leur protection participe d'une action citoyenne.

Il appartient donc à chacun de nous, sur la base d'une démarche simple et concrète, d'être vigilant et de veiller à la sauvegarde de ces fragiles oiseaux migrateurs.

BRIOCHES DE L'AMITIE



L'opération Brioches de l'amitié au profit de l'APEI (Association de parents d'enfants inadaptés) a été comme chaque année une réussite. Les membres du Centre communal d'action sociale et les bénévoles remercient les habitants du village pour leur accueil. Le bénéfice de la collecte s'élève à **1 089 €**

TELETHON 2014



Belle participation au Téléthon. Votre élan de solidarité a permis de récolter la somme de **1.587 €**.
Merci à tous, organisateurs, bénévoles et participants !



SENIORS

ATELIERS FORME ET SANTE

Une alimentation équilibrée, une activité physique régulière, une vie sociale préservée, sont autant d'atouts pour bien vivre sa retraite



Organisée par le CCAS en partenariat avec la CARSAT, une réunion de sensibilisation sur les chutes et d'information sur l'atelier Equilibre a eu lieu à la salle polyvalente le 14 novembre 2014.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

LE PALMARES :

Catégorie parterre fleuri

- 1er Mme et M. CONTE
- 2ème Mme et M. COIGNARD
- 3ème Mme et M. DESJARDINS

Catégorie façade et balcon

- 1er Mme et M. WAGNER
- 2ème ex aequo Mme et M. HISSETTE Mme et M. BASTIEN

Catégorie ensemble fleuri

- 1er Mme et M. THILL
- 2ème Mme et M. MEYER
- 3ème Mme et M. LESCURE

Catégorie paysage

- 1er Mme et M. CONTI
- 2ème Mme DE LAZZER
- 3ème Mme et M. ROSE

Félicitations à tous les participants !



REPAS DES AINES

M le Maire a honoré Mme WEISSENBACHER Irène et M. WEBER Norbert, les doyens de la commune présents au repas, avant d'inviter tous les convives à partager le repas offert par la municipalité.



C'est dans une ambiance conviviale que s'est déroulée cet après-midi de retrouvailles.

A partir de cette année le repas des aînés aura lieu tous les ans au mois d'octobre. Pour 2015, la date retenue est le dimanche 18 octobre.





VIE ASSOCIATIVE

JOURNEE ART ARTISANAT ET MARCHE DU TERROIR

Belle affluence à la journée Art et Artisanat organisée par l'association FORUM. Cette manifestation a réuni plus de 35 exposants pour nous proposer des produits du terroir et de belles créations artisanales utiles et décoratives.



PLUS D'ARBRES PLUS DE VIE



Opération « **plantations** » pour les enfants du village. organisée par l'association KTZ & cie avec la participation de l'association horticole AHBC.



BOURSE AUX JOUETS KTZ & Cie



CONCERT DE NOEL A L'EGLISE ST QUIRIN



Sur invitation du conseil de fabrique, présidé par Andrée Pesant, 27 musiciens de l'harmonie St. Hubert de Métrich Obernaumen, sous la direction d'Alain Felly, ont donné un concert de Noël à l'église paroissiale Saint.-Quirin.



RECHERCHE D'ANCIENNES PHOTOS

Nous recherchons de vieilles photos, des cartes postales ou autres documents anciens sur KUNTZIG, antérieurs à l'année 1970, en vue de faire une exposition.

Si vous êtes en possession de tels documents, merci de les déposer à la mairie. Ils seront scannés et enregistrés afin de vous restituer les originaux dans les plus brefs délais.

On compte sur vous!



COMMUNICATION



CITELINE le réseau du SMITU Thionville Fensch

DU NOUVEAU EN 2015

Fini les cartes à puce et bonjour les cartes sans contact.

Le but?

Faciliter vos déplacements sur le réseau

Simplifier les validations à la montée (validation sans contact)

Gagner du temps grâce à des services plus efficaces et plus adaptés

LES GRANDES ETAPES DU PROJET

31 MARSEnvoi des nouvelles cartes sans contact à tous les usagers

15-17 MAIDu jour au lendemain, tous les bus Citéline seront équipés pour recevoir les nouvelles cartes et les nouveaux tickets.

L'ancienne billetterie ne sera donc plus valable dans les véhicules.

18 MAI.....Ce sera le grand jour de la mise en place commerciale de ce nouveau système billettique !

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Par téléphone N° info clientèle

03.82.59.31.05

Par Internet : Citeline.fr



A L'HONNEUR

Mention très bien au brevet des collèves

Elodie LAURENT et Olivia WEINGARTNER, deux élèves qui ont été scolarisées à l'école primaire de Kuntzig, ont obtenu la mention très bien au brevet des collèves. Elles ont été honorées lors d'une cérémonie au collège de Yutz en présence des Maires des communes rattachées à l'établissement et du président du conseil général sur invitation de Mme Cedat -Vergne principale du collège. Un cadeau a été offert à chacune des lauréates par le maire Patrick Becker



RETROUVAILLES EMOUVANTES DE LA CLASSE 1964



Ce sont quinze anciens écoliers émus qui se sont retrouvés à Kuntzig, certains venant de loin, le 4 Octobre 2014, autour de leurs instituteurs Edith et Jean-Claude Fiack qui leur avaient donné pendant quatre ans toutes les bases de leur scolarité

Après la photo souvenir, le repas partagé à Yutz a été l'occasion d'évoquer nombre d'anecdotes de ces années inoubliables, donnant lieu à quelques fous-rires et évocations nostalgiques. Les tablettes et les portables ont circulé aussi pour échanger les photos des enfants et des quelques petits-enfants déjà nés. Un beau moment rendu possible par le zèle de Marie-Chantal Weber qui s'employait depuis un an à joindre tout le monde.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

TRUTT Alice, Mélanie née le 28 octobre 2014

ARNOLD Nils, Paul, Joseph, né le 27 octobre 2014

SGRO EMPTAZ Pauline, née le 08 janvier 2015

PITTON Paul, Nicolas, Martin, né le 20 novembre 2014



MARIAGE

MANNEAU Audrey et PANIER Guillaume, le 13 décembre 2014



DECES

BOR née DIPPENVILLER Adrienne, le 23 octobre 2014

PIGNON née WINKEL Jeanne, le 15 décembre 2014

WEITEN Albert, le 07 Janvier 2015

CHARLES née WONNER Louise, le 09 Janvier 2015

LES DATES A RETENIR

MARS

PLANTATION D'ARBUSTES

Samedi 21 Mars 2015

REPAS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Dimanche 29 Mars 2015

AVRIL

CHASSE AUX OEUFS

Lundi 6 Avril 2015

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 11 Avril 2015

ATELIER SCRAP

Samedi 11 et Dimanche 12 Avril 2015

BRADERIE JSK

Dimanche 26 Avril 2015

MAI

FETE DU VILLAGE

Samedi 2 et Dimanche 3 Mai 2015

CEREMONIE VICTOIRE 1945

Vendredi 8 Mai 2015

MARCHE AUX FLEURS

Vendredi 8 Mai 2015